

# DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2025

# FINANCES - ORGANISATION DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2025

### Rapporteur: Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Par application de dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables au SyMPaC.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. »

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SyMPaC;
- d'apprécier les contraintes;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif;
- de s'exprimer sur la stratégie financière ;
- de s'exprimer sur la cotisation des EPCI membres.

Il vous a été adressé un rapport présentant le cadre budgétaire 2025, les perspectives économiques, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

A l'issue de cette présentation un débat est organisé.

### C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2025.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Signé électroniquement par : Bernard DELALIN

Bernard Delalin
Date de signature : 07/02/2025
Qualité : Prèsident du SYMPAC



Le cinq février de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 23 janvier deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

#### Etaient présents:

Mmes Patricia BASSET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**);

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### Etaient excusés:

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr TACCOEN), Claudia ROBERT, MM. Fabrice BALLART, Julien CORDENOS, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers);

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

M. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Claude KIDAD Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### **Etaient absents:**

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (Grand Calais Terres & Mers); Mme Clotilde BEAUFILS (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).



# **COMITE SYNDICAL**

Le 05/02/2025

# SYNTHESE RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE

1. DEL 1 - FINANCES - DOB / document annexé ROB

Rapporteur : Monsieur DELALIN

Référent technique : Julien CARRE & Julie TUEUX

La proposition budgétaire 2025 présenté en Bureau Syndical est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur 1 124 135 €

## Les résultats de clôture 2024 estimés devraient faire apparaître :

- En section d'investissement un excédent de 317K€ calculé ainsi : Résultat de clôture 2023 (+372K€) + résultat d'exécution 2024 (-55K€).
- En section de **fonctionnement** un excédent de **395K€** calculé ainsi : Résultat de clôture 2023 (+357K€) + résultat d'exécution 2024 (+38K€).

L'excédent réalisé en section d'investissement est en légère diminution. Cette diminution s'explique par les premières dépenses acquittées relatives au SCOT.

L'excédent en fonctionnement représente plus de 114 % de la masse salariale sur 1 an. A noter qu'actuellement cette dernière est partiellement subventionnée par les dispositifs (non pérennes) mis en œuvre par le SyMPaC.

## Ce scénario de ROB implique une participation identique à 2024 des EPCI membres

Détail - proposition de contributions des EPCI:

	2024	2025	Taux d'évolution
GCT&M	206 757 €	207 183 €	+ 0.21 %
ССРО	52 785 €	52 812 €	+0.05 %
CCRA	58 766 €	59 005 €	+ 0.41 %
TOTAL	318 307 €	319 000 €	+ 0.22%

### En 2025, Le SyMPaC va continuer la mise en œuvre des dispositifs déjà existants.

En raison de contraintes budgétaires, il n'est pas envisagé de coordonner et de participer à la phase opérationnelle de la stratégie de développement des énergies renouvelables du territoire : L'outil « cadastre solaire » est ajourné ainsi que la signature d'un contrat de chaleur avec l'ADEME. Des échanges au niveau du SCoT devrait permettre de clarifier la trajectoire énergétique du territoire et du futur plan d'actions à envisager collectivement.

Le programme ACTEE+ est également amputé de quelques actions en soutien à l'ingénierie existante.

Le volet « pilotage du SCoT » reste largement sous coté en terme d'ingénierie. (0.7 ETP- pilotage / 2.6 ETP – moyenne nationale) ce qui ne permet pas au syndicat d'investiguer toutes les composantes de sa compétence (observatoire, animation sur des enjeux majeurs, réponses à des AAP, AMI ...)

#### Les recettes:

Entre 2018 et 2024, le SyMPaC a généré <u>près de 5 000 000 €</u> de recettes pour son propre fonctionnement et au bénéfice des acteurs du territoire.

- Valorisation de la participation des EPCI à plus de 220 % en moyenne par an.
- Les recettes perçues par les porteurs de projets publics et privés correspondent à près de 5 € par habitant/an.

#### **Conclusion:**

Le SyMPaC n'a pas vocation à avoir recours à l'emprunt. A l'inverse des exercices précédents, l'exercice 2024 fait apparaitre un résultat d'exécution négatif, qui s'explique par le début des dépenses relatives à la révision du SCOT qui sont, comme il a été convenu, très majoritairement financées par les résultats du SyMPaC.

Le SyMPaC diminue son budget de 20% par rapport à 2024 au regard des contraintes budgétaires actuelles.

Enfin, rappelons que le SyMPaC reste un multiplicateur de richesses pour le territoire. En effet, la participation des EPCI est valorisée à plus de 220% (entre 2018 et 2024) par une redistribution financière aux acteurs publics et privés du pays du Calaisis (cf. annexe 1 du ROB).

Cependant, à contribution constante des EPCI, cette dynamique très positive ne pourra pas se poursuivre dans le temps.

## Prospectives:

Il sera certainement nécessaire de redéfinir les missions <u>prioritaires</u> du SyMPaC face aux contraintes budgétaires.

Si la contribution des EPCI n'évolue pas, <u>il ne sera pas envisageable</u> d'investiguer d'autres sources de financement et de répondre à des appels à projets permettant de structurer économiquement et techniquement le déploiement d'actions publiques répondant aux besoins collectifs du bassin de vie.

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Syndical du 5 février 2025

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delali Date de signature : 07/02/2025 Qualité : Président du SYMPAC,

Bernard DELALIN



# DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2025

# RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## Rapporteur: Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

L'apprentissage constitue aujourd'hui une voie majeure d'insertion professionnelle. Il permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui. Face aux départs en retraite, aux mobilités vers d'autres employeurs et aux difficultés de recrutement sur certains métiers en tension, l'apprentissage offre l'opportunité aux agents publics de transmettre des connaissances, des savoirs nécessaires à l'exercice des métiers du secteur public territorial et d'éviter la perte de savoir-faire.

Il permet également de former et qualifier un personnel en vue d'une éventuelle embauche future tout en facilitant l'acquisition d'une première expérience professionnelle valorisante. S'agissant du SyMPaC, l'apprentissage pourrait concerner des secteurs tels que l'énergie, la communication et le développement local pour la préparation de diplômes divers.

Il revient au Conseil syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage et de créer un ou des postes d'apprentis.

Il est donc proposé au dit Conseil d'autoriser le recours à l'apprentissage et la création de 2 postes d'apprentis (cf tableau ci-dessous) à la condition que ces 2 postes soient cofinancés par le CNFPT (1 poste – 100 %) et le dispositif ACTEE + (1 poste – 40 %).

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
ENERGIE	1		1 an
COMMUNICATION	1		1 an



Le cinq février de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 23 janvier deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

#### Etaient présents:

Mmes Patricia BASSET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**);

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### Etaient excusés:

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr TACCOEN), Claudia ROBERT, MM. Fabrice BALLART, Julien CORDENOS, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers);

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

M. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Claude KIDAD Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### **Etaient absents:**

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (Grand Calais Terres & Mers); Mme Clotilde BEAUFILS (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).

## C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de recourir au contrat d'apprentissage ;
- de créer 2 postes d'apprentis ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif (notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis).

### ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président, Bernard DELALIN

> Signé électroniquement par : Bernard Delalin Date de signature : 07/02/2025 Qualité : Président du SYMPAC

SyMPaC - DÉLIBÉRATION N° 2025\_002 DU 5 FÉVRIER 2025





# DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL

## **DU 5 FÉVRIER 2025**

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ADHESION A LA FEDERATION DES SCOTS

## Rapporteur: Monsieur Pascal PESTRE, Vice-Président en charge du SCoT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

#### Elle tend:

- d'une part, à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);
- et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Afin de continuer à bénéficier des services et des ressources de la Fédération des SCoTs, il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2025.

La cotisation pour l'année 2025 s'élèverait, compte tenu de la population du périmètre de notre SCOT (soit 154 292 habitants), à 1 697 €.

Le Conseil Syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

#### C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical:

- d'adhérer à la Fédération nationale des SCoT à compter de l'année 2025 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT, et dont le montant s'élève, à 1 697 € correspondant à une cotisation de 0,011€ par habitant ;
- de désigner M. Pascal PESTRE "en qualité de titulaire", M. Bernard DELALIN en qualité de "suppléant" pour représenter le SyMPaC au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT;
- le cas échéant : autoriser, en cas d'empêchement, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOTs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président, Bernard DELALIN Signé électroniquement par : Bernard Delalin Date de signature : 07/02/2025 Qualité : Président du SYMPAC



Le cinq février de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 23 janvier deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

#### Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers);

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### Etaient excusés:

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr TACCOEN), Claudia ROBERT, MM. Fabrice BALLART, Julien CORDENOS, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers);

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

M. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Claude KIDAD Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### **Etaient absents:**

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (Grand Calais Terres & Mers); Mme Clotilde BEAUFILS (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).



# DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2025

## **ECONOMIE - CALAIS PROMOTION: ADHESION 2025**

## Rapporteur: Monsieur Eric BUY, Vice-Président en charge des questions économiques

Le SyMPaC intervient dans le domaine du développement économique et de l'accompagnement des entreprises locales. Ses missions se voient confortées depuis la labellisation du programme LEADER, dont la stratégie du Calaisis s'appuie essentiellement sur le soutien à l'économie présentielle en particulier le développement des petites entreprises locales.

Calais Promotion, agence de Développement Economique du Calaisis, fait partie des acteurs principaux qui interviennent sur le champ du développement économique.

Régulièrement, Calais Promotion organise des réunions avec ses partenaires auxquelles participe le SyMPaC pour faire le point sur les différents projets économiques du territoire.

Il semble donc important de poursuivre ce partenariat et notamment la participation à ces rencontres.

Cette participation implique une cotisation du SyMPaC à Calais Promotion en tant qu'organisme associé à hauteur de 450 €.

### C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical:

- de valider l'adhésion du SyMPaC à Calais Promotion à compter du 1 janvier 2025 ;
- d'engager la dépense de 450 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président, Bernard DELALIN

> Signé électroniquement par : Bernard Delalin Date de signature 07/02/2025 Qualité : Président du SYMPAC



Le cinq février de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 23 janvier deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

#### Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**);

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### Etaient excusés:

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr TACCOEN), Claudia ROBERT, MM. Fabrice BALLART, Julien CORDENOS, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers);

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

M. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Claude KIDAD Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

#### **Etaient absents:**

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (Grand Calais Terres & Mers); Mme Clotilde BEAUFILS (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).